



Office
des transports
du Canada

Canadian
Transportation
Agency



États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Office des transports du Canada

Avertissement : À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Office des transports du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Office des transports du Canada
60, rue Laval, unité 01
Gatineau, QC J8X 3G9
Courriel : info@otc-cta.gc.ca
Site Web : otc-cta.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Transports, 2025

Catalogue : TT2-17F-PDF
ISSN : 2563-2930

Des formats substitués sont disponibles.
Also available in English

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	4
État de la situation financière (<i>non audité</i>) au 31 mars (<i>en dollars</i>)	6
État des résultats et de la situation financière nette de l'Office (<i>non audité</i>) pour l'exercice terminé le 31 mars (<i>en dollars</i>)	7
État de la variation de la dette nette de l'Office (<i>non audité</i>) pour l'exercice terminé le 31 mars (<i>en dollars</i>)	8
État des flux de trésorerie (<i>non audité</i>) pour l'exercice terminé le 31 mars (<i>en dollars</i>)	9
Notes aux états financiers (<i>non auditées</i>) pour l'exercice terminé le 31 mars (<i>en dollars</i>)	10
1. Pouvoirs et objectifs	10
2. Sommaire des principales conventions comptables	11
3. Autorisations parlementaires	15
4. Crédoiteurs et charges à payer	16
5. Avantages sociaux futurs	16
6. Débiteurs et avances	17
7. Immobilisations corporelles	18
8. Obligations contractuelles	20
9. Opérations entre apparentés	20
10. Information sectorielle	22
Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (<i>non auditée</i>) pour l'exercice terminé le 31 mars	23
Introduction	23
Résultats de l'évaluation de l'exercice 2024 à 2025	23
Plan d'évaluation	24

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Office des transports du Canada (l'Office). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Office. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de l'Office concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matières de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Office sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en [annexe](#).

Les états financiers de l'Office n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

France Pégeot

Administratrice générale

Gatineau, Canada

10 septembre 2025

Original signé par

Nadia Della Valle

Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada

9 septembre 2025

État de la situation financière (*non audité*) au 31 mars (*en dollars*)

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 868 617 \$	7 543 548 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 764 094	2 593 241
Avantages sociaux futurs (note 5)	909 961	865 378
Total des passifs	8 542 672	11 002 167
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 863 245	7 530 401
Débiteurs et avances (note 6)	267 802	364 804
Total des actifs financiers bruts	5 131 047	7 895 205
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(160 029)	(93 321)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(160 029)	(93 321)
Total des actifs financiers nets	4 971 018	7 801 884
Dette nette de l'Office	3 571 654	3 200 283
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	646 158	794 139
Stocks	-	2 002
Immobilisations corporelles (note 7)	989 209	1 106 439
Total des actifs non financiers	1 635 367	1 902 580
Situation financière nette de l'Office	(1 936 287) \$	(1 297 703) \$
Obligations contractuelles (note 8)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par
France Pégeot
 Administratrice générale
 Gatineau, Canada
 10 septembre 2025

Original signé par
Nadia Della Valle
 Dirigeante principale des finances
 Gatineau, Canada
 9 septembre 2025

État des résultats et de la situation financière nette de l'Office (*non audité*) pour l'exercice terminé le 31 mars (*en dollars*)

	2025 Résultats prévus	2025 Réal	2024 Réal
Charges			
Des services indépendants de réglementation et de règlement des différends pour les fournisseurs et les utilisateurs de service de transport	44 413 001 \$	49 167 635 \$	43 634 170 \$
Services internes	17 891 538	16 284 242	17 174 250
Total des charges	62 304 539	65 451 877	60 808 420
Revenus			
Revenus provenant d'amendes	632 000	1 273 580	993 470
Revenus divers	-	597	131
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(632 000)	(1 274 153)	(993 470)
Total des revenus	-	24	131
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	62 304 539 \$	65 451 877 \$	60 808 289 \$
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		61 157 946	52 044 495
Variations des montants à recevoir du Trésor		(2 667 156)	3 183 047
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		6 297 580	5 969 439
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux		24 899	25 661
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		638 584	(414 353)
Situation financière nette de l'Office – début de l'exercice		(1 297 703)	(1 712 056)
Situation financière nette de l'Office – fin de l'exercice		(1 936 287) \$	(1 297 703) \$
Information sectorielle (note 10)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette de l'Office (*non audité*) pour l'exercice terminé le 31 mars (*en dollars*)

	2025	2024
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	638 584 \$	(414 353) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	343 427	1 328 086
Amortissement des immobilisations corporelles	(460 657)	(634 166)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(117 230)	693 920
Variation due aux stocks	(2 002)	-
Variation due aux charges payées d'avance	(147 981)	173 289
Augmentation (diminution) nette de la dette nette de l'Office	371 371	452 856
Dette nette de l'Office – début de l'exercice	3 200 283	2 747 427
Dette nette de l'Office – fin de l'exercice	3 571 654 \$	3 200 283 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	65 451 853 \$	60 808 289 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(460 657)	(634 166)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(6 297 580)	(5 969 439)
Résultat net des transferts de trop-payés de salaire à / (d') une autre entité gouvernementale	(24 899)	(25 661)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(163 710)	42 471
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(147 981)	173 289
Augmentation (diminution) des stocks	(2 002)	-
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	2 674 931	(3 169 937)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(170 853)	(312 869)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(44 583)	(195 568)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	60 814 519	50 716 409
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	343 427	1 328 086
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	343 427	1 328 017
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	61 157 946 \$	52 044 495 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (*non auditées*) pour l'exercice terminé le 31 mars (*en dollars*)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Office a été créé avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les transports au Canada* (L.C. 1996, ch. 10) le 1er juillet 1996, succédant ainsi à l'Office national des transports du Canada. L'Office est un organisme de réglementation et un tribunal quasi judiciaire indépendant ayant tous les pouvoirs d'une cour supérieure. L'Office exerce ses activités dans le contexte d'un réseau de transport national très vaste et complexe.

L'Office a des pouvoirs particuliers qui lui sont attribués en vertu de cette loi :

- L'Office est un organisme de réglementation des modes de transport de compétence fédérale. L'Office élabore et applique des règles de base pour encadrer les droits et les responsabilités des fournisseurs de services de transport et des usagers et faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour toutes les parties. Ces règles peuvent revêtir la forme de règlements exécutoires, de lignes directrices ou de codes de pratiques.
- L'Office est un tribunal qui entend et règle des différends, comme le fait une cour. Il règle les différends entre les fournisseurs de services de transport et leurs clients ou voisins en recourant à divers outils, soit la facilitation, la médiation, l'arbitrage et le processus décisionnel formel.

Les responsabilités de l'Office sont de :

- Veiller à ce que le réseau de transport national fonctionne efficacement et harmonieusement, dans l'intérêt de tous les Canadiens : depuis ceux qui y travaillent et y investissent, en passant par les producteurs, les expéditeurs, les voyageurs et les entreprises qui l'utilisent, jusqu'aux collectivités où il est exploité.
- Protéger le droit fondamental des personnes handicapées à un réseau de transport accessible.
- Offrir aux passagers aériens un régime de protection du consommateur.

Dans l'exécution de sa mission, l'Office opère dans les responsabilités essentielles suivantes :

- Des services indépendants de réglementation et de règlement des différends pour les fournisseurs et les utilisateurs de services de transport. Cette responsabilité essentielle est appuyée par les deux programmes clés suivants :
 - Déterminations et conformité: Ce programme propose des analyses et des recommandations pour les besoins réglementaires spécifiques à l'industrie, tels que les licences de transport aérien, les certificats ferroviaires et les licences de cabotage. Le programme fournit des conseils d'experts sur les décisions ferroviaires, maritimes et aériennes, ainsi que des services consultatifs sur des questions telles que l'ingénierie

ferroviaire, les tarifs aériens et le transport des céréales. Le programme garantit que les entités réglementées respectent leurs obligations légales et réglementaires par le biais de la sensibilisation, de l'éducation, de la surveillance, de la vérification et de l'application, y compris l'émission de sanctions en cas de non-conformité. Il répond également aux violations potentielles sur la base de l'analyse des plaintes, des médias et d'autres sources de données.

- Règlement des différends: Ce programme offre des services de règlement des différends, sur demande, pour des différends ayant trait aux transports aérien, ferroviaire, maritime et à l'accessibilité qui relèvent de la compétence de l'Office. À cette fin, il applique tout un éventail d'approches allant de la facilitation et la médiation, qui sont relativement informelles, à l'arbitrage et au processus décisionnel formel, lesquels sont plus formels.
- Services internes. Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les services internes désignent les activités et ressources qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, tel que la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la technologie de l'information.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'Office est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette de l'Office ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de l'Office correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants

des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'*État des résultats et de la situation financière nette de l'Office* ni dans l'*État de la variation de la dette nette de l'Office* parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2024-2025*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Office fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Office est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Office sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Office et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'Office a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir (c.-à-d. les revenus provenant d'amendes).

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes de l'Office. Bien que l'administratrice générale de l'Office soit censée exercer un contrôle comptable, elle n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les

indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Office au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office découlant du régime. La responsabilité de l'Office relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ :

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. L'Office comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à la valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies dans la *Loi sur les Indiens* ; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition ; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks

qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.

ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'*État des résultats et de la situation financière nette de l'Office* et dans l'*État de la situation financière* d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Office pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	65 451 853	60 808 289
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(460 657)	(634 166)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(6 297 580)	(5 969 439)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(170 853)	(312 869)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(44 583)	(195 568)
Dépense pour mauvaises créances	(22 824)	-
Remboursement de charges des exercices antérieurs	20 260	3 205
Autres charges qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	316	72
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(6 975 921)	(7 108 765)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	343 427	1 328 086
Prêts émis pour le compte du gouvernement	-	6 520
Augmentation (diminution) des stocks	(2 002)	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(147 971)	173 289
Autres items sans incidence sur le coût de fonctionnement net	36 137	68 305
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement mais ayant une incidence sur les autorisations	229 581	1 576 200
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	58 705 513 \$	55 275 724 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2025	2024
Autorisations fournies :		
Crédit 1 : Dépenses de fonctionnement	51 973 521 \$	49 596 707 \$
Montants législatifs	6 801 199	6 064 145
Moins:		
Périmés : Dépenses de fonctionnement	(69 207)	(385 128)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	58 705 513 \$	55 275 724 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'Office :

	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	831 606 \$	2 570 838 \$
Créditeurs – parties externes	222 776	1 413 491
Total des crédoiteurs	1 054 382	3 984 329
Charges à payer	3 814 235	3 559 219
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 868 617 \$	7 543 548 \$

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que l'Office versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 4 362 289 \$ (3 590 539 \$ en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Office relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	865 378 \$	669 810 \$
Charge pour l'exercice	92 593	237 102
Prestations versées pendant l'exercice	(48 010)	(41 534)
Obligation au titre des prestations constituées fin de l'exercice	909 961 \$	865 378 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'Office :

	2025	2024
Débiteurs – autres ministères et organismes	70 190 \$	186 267 \$
Débiteurs – parties externes	254 862	220 363
Avances aux employés	-	6 520
Total partiel	325 052	413 150
Provisions pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(57 250)	(48 346)
Débiteurs bruts	267 802	364 804
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(160 029)	(93 321)
Débiteurs nets	107 773 \$	271 483 \$

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	2025	2024
Débiteurs de parties externes		
Non en souffrance	37 583 \$	78 777 \$
Nombre de jours de retard		
1 à 30	56 000	2 500
31 à 60	-	5 600
61 à 90	3 000	-
91 à 365	46 433	20 140
Plus de 365	54 596	65 000
Dépréciation	57 250	48 346
Total partiel	254 862	220 363
Moins : Provision pour moins-value	(57 250)	(48 346)
Total	197 612 \$	172 017 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	7 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Meubles	10 ans
Véhicules	7 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisés dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions Note 1	Ajustements Note 1	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	10 236 \$	- \$	- \$	- \$	10 236 \$
Matériel informatique	1 661 830	61 500	-	-	1 723 330
Logiciels informatiques	5 153 860	-	210 220	-	5 364 080
Meubles	665 441	-	-	-	665 441
Véhicules	35 600	-	-	-	35 600
Travaux en cours - logiciels	-	281 927	(210 220)	-	71 707
Total	7 526 967 \$	343 427 \$	- \$	- \$	7 870 394 \$

Note 1

Les ajustements incluent les éléments suivants : des logiciels en cours de développement de 210 220 \$ qui ont été transférés aux logiciels informatiques à la suite de leur achèvement.

Amortissement cumulé

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	10 236 \$	- \$	- \$	- \$	10 236 \$
Matériel informatique	1 357 971	118 280	-	-	1 476 251
Logiciels informatiques	4 368 978	336 212	-	-	4 368 978
Meubles	664 271	1 080	-	-	665 351
Véhicules	19 072	5 085	-	-	24 157
Travaux en cours - logiciels	-	-	-	-	-
Total	6 420 528 \$	460 657 \$	- \$	- \$	6 881 185 \$

Valeur comptable nette

Catégorie d'immobilisations	2025	2024
Matériel et outillage	- \$	- \$
Matériel informatique	247 079	303 859
Logiciels informatiques	658 890	784 882
Meubles	90	1 170
Véhicules	11 443	16 528
Travaux en cours - logiciels	71 707	-
Total	989 209 \$	1 106 439 \$

8. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de l'Office peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'Office sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2026	2027	2028	2029 et ultérieurs	Total
Ententes de maintenance des logiciels	512 604 \$	69 198 \$	61 621 \$	10 604 \$	654 027 \$
Services professionnels et spéciaux	242 473	27 588	6 894	7 002	283 957
Autres biens et services	190 208	10 174	-	-	200 382
Total	945 285 \$	106 960 \$	68 515 \$	17 606 \$	1 138 366 \$

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

L'Office conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Office a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'*État des résultats et de la situation financière nette de l'Office* :

	2025	2024
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 102 895 \$	3 797 425 \$
Installations	2 189 009	2 163 459
Indemnisation des accidentés du travail	5 676	8 555
Total	6 297 580 \$	5 969 439 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un

seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'*État des résultats et de la situation financière nette de l'Office*.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

	2025	2024
Charges	14 159 740 \$	12 911 446 \$
Revenus	-	-
Total	14 159 740 \$	12 911 446 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de l'Office. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, *Sommaire des principales conventions comptables*. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Des services indépendants de réglementation et de règlement des différends pour les fournisseurs et les utilisateurs de service de transport	Services internes	Total 2025	Total 2024
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	46 334 976 \$	11 617 844 \$	57 952 820 \$	50 920 533 \$
Installations	1 700 931	488 078	2 189 009	2 163 459
Location	16 451	1 875 192	1 891 643	1 820 843
Services professionnels et spéciaux	403 079	1 176 327	1 579 406	3 359 671
Information	414 628	157 902	572 530	608 083
Amortissement des immobilisations corporelles	-	460 657	460 657	634 166
Machines et matériel	29 844	307 398	337 242\$	655 621
Transports et télécommunications	231 262	89 928	321 190	488 589
Réparation et entretien	-	78 918	78 918	99 795
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 553	25 114	38 667	50 703
Autres	22 911	6 884	29 795	6 957
Total des charges	49 167 611	16 284 242	65 451 877	60 808 420
Revenus provenant d'amendes	1 273 580	-	1 273 580	993 470
Revenus divers	597	-	597	131
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 274 153)	-	(1 274 153)	(993 470)
Total des revenus	24	-	24	131
Coût net des activités poursuivies	49 167 611 \$	16 284 242 \$	65 451 853 \$	60 808 289 \$

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (*non auditée*) pour l'exercice terminé le 31 mars

Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, l'Office a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2024 à 2025. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action est fourni ci-dessous.

Résultats de l'évaluation de l'exercice 2024 à 2025

L'Office a achevé l'évaluation des secteurs de contrôle clés tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

Secteurs de contrôle clés	Mesures correctives requises	Résultats sommaires et plan d'action
Administration de la paie	Oui	L'examen des heures supplémentaires a révélé des cas où des dépenses ont été engagées sans approbation appropriée et formelle en vertu de l'article 32 de la LGFP. L'OTC travaille actuellement à offrir une formation ciblée aux gestionnaires délégués, à clarifier le processus d'approbation des heures supplémentaires et à mettre en œuvre un processus de pré-vérification.
Gouvernance de la gestion financière	Oui	Il a été observé que la documentation justifiant l'approbation du budget organisationnel, du plan d'affaires et du tableau de délégation financière par la Dirigeante principale des finances (DPF) était insuffisante. Afin de remédier à cette lacune, des mesures ont été prises au cours de l'exercice financier en cours, notamment par l'enregistrement formel de ces décisions dans les procès-verbaux du Comité exécutif. À ce jour, l'Office ne dispose pas d'un profil de risque organisationnel ni d'un registre des risques à jour. Toutefois, des travaux sont en cours afin de mettre à jour et de mettre en œuvre ces outils essentiels à une gestion efficace des risques.

En ce qui concerne les secteurs de contrôle clés des marchés, des CAFEs et des comptes débiteurs, dans la plupart des cas, les contrôles fonctionnaient correctement et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne de l'Office.

Plan d'évaluation

L'Office évaluera le rendement de son système de contrôle interne en se concentrant sur les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de plusieurs années, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2025 à 2026	Exercice 2026 à 2027	Exercice 2027 à 2028	Exercice 2028 à 2029	Exercice 2029 à 2030
Délégation	Non	Non	Oui	Non	Non
Passation de marchés	Non	Non	Non	Oui	Non
Créditeurs à la fin de l'exercice	Non	Non	Non	Oui	Non
Débiteurs	Non	Non	Non	Oui	Non
Administration de la paie	Non	Non	Non	Non	Oui
Voyages	Non	Oui	Non	Non	Non
Gouvernance de la gestion financière	Non	Non	Non	Non	Oui
Accueil	Non	Oui	Non	Non	Non
Gestion du parc de véhicules	Non	Non	Non	Non	Non
Avances comptables	Non	Oui	Non	Non	Non
Cartes d'achat	Oui	Non	Non	Non	Non
Congés	Oui	Non	Non	Non	Non